

Ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire
des actionnaires de CIPAG S.A., qui aura lieu le vendredi
24 juin 2011, à 18 h 15, à l’Hôtel ASTRA à Vevey

L'établissement de la feuille de présence aura lieu dès 17 h 30.

1. Propos de bienvenue
2. Présentation de la situation de la société
3. Présentation du rapport de gestion
comprenant le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés
(comptes de groupe) pour l'exercice 2010.
4. Rapports de l'organe de révision
et du réviseur des comptes et des comptes consolidés pour l'exercice 2010.
5. Décisions

5.1 Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2010
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2010.

5.2 Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés (comptes de groupe) pour l'exercice 2010
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels et les comptes annuels consolidés (comptes de groupe) pour l'exercice 2010.

5.3 Affectation du bénéfice résultant du bilan 2010
Le Conseil d'administration propose de renoncer au versement d'un dividende et de reporter le solde du bénéfice de CHF 3 719 760.42 apparaissant au bilan.

5.4 Décharge aux Membres du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux Membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2010.
6. Elections statutaires

6.1 Conseil d'Administration
Le Conseil d'Administration propose d'élargir la composition du Conseil d'Administration par l'élection d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs, dont Monsieur Jean-Jacques Humberstet.

6.2 Organe de révision
Le Conseil d'administration propose de nommer SCF Révision S.A., Lausanne, comme organe de révision pour l'exercice 2011.

6.3 Réviseur des comptes consolidés
Le Conseil d'administration propose de nommer SCF Révision S.A., Lausanne, comme réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2011.

7. Divers

Cartes d'admission et documents de vote

Les cartes d'entrée peuvent être requises au moyen de la demande d'admission ci-jointe jusqu'au 21 juin 2011. Aucun transfert ne sera enregistré dans le registre des actions après le 3 juin 2011 et jusqu'au lundi suivant l'Assemblée générale.

Les actionnaires désirant se faire représenter ont la possibilité de donner procuration soit à un autre actionnaire, soit à un organe de la société. Toute procuration donnée à un organe de la société sera représentée par une personne ne faisant pas partie du Conseil d'administration. Les procurations données aux organes de la société sont exercées dans le sens des propositions du conseil d'administration.

L'Assemblée sera suivie d'un repas auquel vous êtes cordialement invités.

Puidoux, le 1^{er} juin 2011

Au nom du Conseil d'administration

Le Président Le Secrétaire
Henri Payot Jean-Claude Mévillot